

COMMUNICATION FINANCIERE



COMPTES CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

BILAN CONSOLIDE

En Millions de DHS

ACTIF	EXERCICE au 31/12/2017	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2016
* Immobilisations incorporelles	69	12
* Immobilisations corporelles	6 507	5 605
* Immobilisations financières	523	356
* Titres MEE	235	228
* Impôts différés actifs	17	11
ACTIF IMMOBILISE	7 351	6 212
* Stocks	11	11
* Créances d'exploitation	707	626
* Créances diverses	830	627
* Titres et valeurs de placement	366	124
ACTIF CIRCULANT	1 914	1 388
* Trésorerie-Actif	1 578	1 311
TOTAL ACTIF	10 843	8 911

PASSIF	EXERCICE au 31/12/2017	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2016
Capitaux Propres Groupe	4 155	3 640
* Capital social	1 031	667
* Réserves Consolidées	2 973	2 742
* Résultat net part groupe	151	231
Intérêts minoritaires	210	208
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	4 365	3 848
* Subventions d'investissement	320	320
* Provisions pour risques et charges	285	290
* Dettes financières	2 853	1 825
PASSIF IMMOBILISE	3 458	2 435
* Dettes d'exploitation	767	478
* Autres dettes	1 155	1 073
* Autres provisions pour risques et charges	1	2
PASSIF CIRCULANT	1 923	1 553
* Trésorerie-Passif	1 097	1 075
TOTAL PASSIF	10 843	8 911

MEE: Mise En Equivalence

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En Millions de DHS

RUBRIQUES	EXERCICE au 31/12/2017	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2016
Flux de trésorerie liés à l'activité		
* Résultat net consolidé	156	233
* Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations aux amortissements	242	196
Variation des impôts différés	-6	-2
Plus-values de cessions, nettes	0	0
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence nette des dividendes reçus	-7	-7
Autres flux	21	-5
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIETES INTEGREES	406	415
* Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	80	117
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	486	532
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
* Acquisition d'immobilisations	-1 213	-1 652
* Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	11	0
* Autres variations d'immobilisation	-175	-96
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-1 377	-1 748
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
* Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
* Diminution des immobilisations financières	1	0
* Augmentation des immobilisations financières	0	0
* Augmentation des Dettes de Financement	1 041	953
* Remboursements d'emprunts	-30	-30
* Augmentation de capital	364	319
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	1 376	1 242
Variation de trésorerie	485	26
* Trésorerie et équivalent de trésorerie d'ouverture	361	335
* Trésorerie et équivalent de trésorerie de clôture	846	361

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En Millions de DHS

CPC	EXERCICE au 31/12/2017	EXERCICE PRECEDENT au 31/12/2016
Produits d'exploitation	1 964	1 903
* Chiffre d'affaires	1 882	1 853
* Autres produits	82	50
Charges d'exploitation	1 696	1 531
* Achats	241	227
* Autres charges externes	532	378
* Impôts et taxes	286	216
* Charges de personnel	321	289
* Dotation d'exploitation	316	421
RESULTAT D'EXPLOITATION	268	372
RESULTAT FINANCIER	-85	-48
RESULTAT COURANT	183	324
RESULTAT NON COURANT	26	-11
RESULTAT D'ENTREPRISE	209	313
* Impôt sur le résultat	72	97
* Impôt différé	-6	-2
* Quote part des sociétés mises en équivalence	13	15
RESULTAT NET CONSOLIDE	156	233

RESULTAT CONSOLIDE	156	233
* Intérêts minoritaires	5	2
RESULTAT NET PART DU GROUPE	151	231

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

En Millions de DHS

En millions de dirhams	Capital	Réserves et résultat consolidés	Total Capitaux propres part du groupe	Intérêt minoritaire	Total capitaux propres
Au 1er janvier 2016	348	2 742	3 090	206	3 296
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur	-	-	-	-	-
Montants retraités à l'ouverture	348	2 742	3 090	206	3 296
Variation des capitaux propres					
Résultat de l'exercice		231		231	2
Résultat global total de l'année		231		231	2
Augmentation de capital	319			319	319
Total des transactions avec les actionnaires	319	-	319	-	319
Capitaux propres au 31 décembre 2016	667	2 973	3 640	208	3 848
Au 1er janvier 2017	667	2 973	3 640	208	3 848
Effets des changements de méthode comptable/correction d'erreur	-	-	-	-	-
Montants retraités à l'ouverture	667	2 973	3 640	208	3 848
Variation des capitaux propres					
Résultat de l'exercice		151		151	5
Résultat global total de l'année		151		151	5
Augmentation de capital	364			364	364
Acquisition des minoritaires				- 2	- 2
Total des transactions avec les actionnaires	364	-	364	- 2	362
Capitaux propres au 31 décembre 2017	1 031	3 124	4 155	210	4 365

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
ANP	Société mère	Société mère	Société mère
PORTNET	78,8	78,8	IG *
SGPTV	51	51	IG
C I D	33,55	33,55	MEE **
L P E E	24,99	24,99	MEE

* Intégration Globale
** Mise En Equivalence

COMMUNICATION FINANCIERE



COMPTES CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Annexes aux comptes consolidés

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sociaux des entreprises entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés suivant les règles et les pratiques comptables applicables au Maroc.

1. Principes généraux

Tel que prévu par la circulaire N° 07/09 de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), le Groupe 'ANP' a la possibilité de présenter ses comptes consolidés soit conformément à la méthodologie du Conseil National de la Comptabilité (CNC) relative aux comptes consolidés (avis n°5) soit conformément aux normes IFRS.

Les principes et méthodes de consolidation utilisés par le Groupe ANP sont basés sur la méthodologie publiée par le CNC.

2. Méthodes de consolidation

2.1. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Celui-ci est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 50%. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée exister lorsque le Groupe ANP détient, directement ou indirectement, 20% ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Le périmètre de consolidation de la société se présente comme suit :

Sociétés	Secteur D'activité	Périmètre au 31 décembre 2017			Périmètre au 31 décembre 2016		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ANP	Secteur Portuaire	100%	100%	IG	100%	100%	IG
PORTNET	Secteur Portuaire	78,80%	78,80%	IG	60%	60%	IG
SGPTV	Secteur Portuaire	51%	51%	IG	51%	51%	IG
LPEE	ESSAIS & ETUDES	24,99%	24,99%	MEE	24,99%	24,99%	MEE
CID	CONSEIL - INGENIERIE	33,55%	33,55%	MEE	33,55%	33,55%	MEE

Au cours de l'année 2017 le périmètre de consolidation n'a pas connu de changement au niveau des entités consolidées. Le seul changement concerne l'entité PORTNET dont le pourcentage d'intérêt est passé de 60% à 78,8% et ce, à partir de juillet 2017.

Cette opération résulte d'une augmentation de capital d'un montant de 22 MMAD suite à un apport en nature exclusif de l'ANP.

Le Groupe ANP a dégagé lors de cette opération d'augmentation de capital un Badwill de 2,5 MMAD comptabilisé intégralement dans le résultat non courant de l'exercice 2017.

Les sociétés exclues du périmètre de consolidation et leurs raisons d'exclusion se détaillent comme suit :

Sociétés	2017 et 2016	
	% de participation	Raison d'exclusion
SERECAP	0,21%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
AMOS	5%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
ADM	0,60%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
NIHAM	25%	En liquidation
SAPT	8,33%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)
NWM	12,88%	Inférieur au seuil de consolidation (20% des droits de vote)

2.2. Dates de clôture

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1. Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement les brevets et les licences nécessaires à l'exploitation et sont amorties au taux de 20%.

3.2. Immobilisations corporelles

Elles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction de la durée de vie prévue de l'immobilisation. Les durées d'amortissement appliquées par nature d'immobilisation se présentent comme suit :

- Constructions	3 à 20 ans
- Matériel informatique	3 à 5 ans
- Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier et Matériel de bureau	3 à 20 ans

Les plus-values sur cession d'immobilisation sont annulées en cas de cession intragroupe lorsqu'elles sont significatives.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives. Elles sont inscrites au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant ; au compte de produits et charges, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière. En outre, les plus-values à l'occasion d'opérations de cessions-bail devraient être étalées sur la durée du contrat, lorsque le bien est repris dans le cadre d'une opération de financement.

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement composées des titres de participation non consolidés qui figurent au bilan à leur coût d'acquisition et de leur valeur d'utilité.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constituée après analyse au cas par cas des situations financières de ces sociétés.

3.4. Créances & chiffre d'affaires

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée au titre des créances contentieuses et des créances anciennes en fonction du risque lié à leur recouvrement.

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice ou de la période. Les pertes de change latentes ainsi que les gains latents sont enregistrés en résultat.

Le chiffre d'affaires est enregistré au moment où le service a été rendu au client.

3.5. Trésorerie

Les comptes de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur nominale.

3.6. Subvention d'investissements

Les subventions d'investissements reçus de l'Etat sont rapportées au résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

3.7. Provisions pour risques et charges

Il s'agit de provisions évaluées à l'arrêté des comptes, destinées à couvrir des risques et des charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Cette rubrique comprend également, l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi accordés selon la catégorie des salariés de l'entreprise. Ces avantages sont estimés sur la base de la méthode actuarielle dite « Projected unit credit method » (« PUC Proratée »).

L'indemnité susceptible d'être versée d'après les accords en vigueur dans l'entreprise, est estimée pour chaque participant à partir de ses données personnelles projetées (ancienneté et salaire) à l'âge de versement de la prestation.

Les engagements de l'ANP envers le participant (Valeur Actuarielle des Prestations Futures ou VAPF) sont alors calculés en multipliant la prestation estimée par un facteur actuariel, tenant compte :

- de la probabilité de présence du participant dans l'entreprise et de survie jusqu'au versement de la prestation,
- de l'actualisation de la prestation à la date de l'évaluation.

3.8. Retraitement des impôts

Les impôts sur le résultat regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte. En revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

3.9. Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

3.10. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est corrigé pour tenir compte de l'incidence des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de la variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité, ainsi que des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

3.11. Ecart d'acquisition

L'écart d'acquisition est égal à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans les actifs et passifs retraités de l'entité acquise. L'écart d'acquisition, en l'occurrence badwill, calculé au 31 décembre 2017 lié à l'acquisition des titres complémentaires de PORTNET a été figé définitivement en 2017 pour 2,5MMAD.



COMPTES SOCIAUX & CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Deloitte.

288, Boulevard Zerkouni 5^{ème} étage
Casablanca

COOPERS AUDIT

Coopers Audit Maroc
83, Avenue Hassan II
Casablanca

Aux membres du Conseil d'Administration
AGENCE NATIONALE DES PORTS
(ANP)

Casablanca

RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Rapport sur les états de synthèse

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de l'**AGENCE NATIONALE DES PORTS** « ANP », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 3 935 776 045,75 MAD dont un bénéfice net de 144 695 630,63 MAD.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION SUR LES ETATS DE SYNTHESE

A notre avis, les états de synthèse donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'**AGENCE NATIONALE DES PORTS** au 31 décembre 2017 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 avril 2018

Deloitte Audit

288, Boulevard Zerkouni
5^{ème} étage
Casablanca
Tél : 05 22 22 40 25 / 26 / 34 / 81
Fax : 05 22 22 40 70

Ahmed Benabdelkhalek
Expert-Comptable

Coopers Audit Maroc

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 3

Abdelaziz Almechatt
Expert-Comptable

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerkouni
5^{ème} étage Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT

Coopers Audit Maroc
83, Avenue Hassan II
Casablanca
Maroc

Au Conseil d'Administration de
L'AGENCE NATIONALE DES PORTS

300, lotissement Mandarona, Sidi Maârouf
Casablanca

RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de l'**Agence Nationale des Ports** et de ses filiales (**Groupe ANP**), comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 4 365,2 millions de dirhams compte tenu d'un bénéfice consolidé de 155,4 millions de dirhams.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes nationales en vigueur. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés, cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Groupe ANP** au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé.

Casablanca, le 29 Juin 2018

Les auditeurs indépendants

Deloitte Audit

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerkouni
CASABLANCA
Tél : 05 22 22 40 25 / 26 / 34 / 81
Fax : 05 22 22 40 70

Ahmed Benabdelkhalek
Expert-Comptable

Coopers Audit Maroc

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdelaziz Almechatt
Expert-Comptable